

Pour ces graves raisons, que je me contente d'indiquer, et pour d'autres encore, que je vous laisse deviner, nous avons besoin d'un clergé instruit, qui soit vraiment maître dans les sciences où s'éclaire, se nourrit et se forme l'esprit humain ; nous avons besoin d'un clergé qui affirme sa supériorité dans le savoir comme dans le dévouement, qui ne se laisse devancer par personne dans les divers domaines où s'exerce l'activité intellectuelle.

Or ce ne sont ni les bonnes volontés, ni les talents qui font défaut. Ceux de nos prêtres qui ont eu le privilège de recevoir une formation supérieure, et ceux qui y ont suppléé par des études personnelles, ont clairement démontré quels espoirs on peut fonder sur le clergé, si seulement on lui fournit l'occasion et les moyens de mettre en pleine valeur les riches réserves de son intelligence.

Tels sont, chers Messieurs, les motifs, tel est le but de la souscription qui sera faite, à l'occasion des fêtes jubilaires, et qui permettra à Mgr l'Archevêque de créer des bourses d'enseignement supérieur dont bénéficieront des jeunes prêtres, choisis dans les maisons d'éducation du diocèse.

Pour que l'entreprise soit sérieuse et l'œuvre établie sur des bases solides, il faut que la souscription produise un montant d'au moins vingt-cinq mille piastres.

La somme paraîtra peut-être élevée à quelques-uns. Nous croyons, cependant, qu'elle pourra être assez facilement réalisée. D'abord, les souscriptions personnelles pourront être payées en plusieurs versements, ce qui permettra à quelques-uns de grossir le montant de leur souscription.

De plus, notre diocèse compte un très grand nombre de sociétés, de confréries, d'associations pieuses et profanes, de communautés, d'institutions économiques, littéraires, scientifiques, charitables, qui seront très heureuses de prendre une large part à cette souscription, et de reconnaître ainsi l'intérêt que leur a toujours porté Mgr l'Archevêque, et les nombreuses faveurs dont elles lui sont redevables.

Enfin, les fabriques sont autorisées à prendre part à cette souscription, en versant une somme proportionnelle à leurs revenus. Cette proportion devra être au moins cinq pour cent du revenu annuel des bancs.

Je prie messieurs les Curés de ne pas se scandaliser de